

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Mouvements > Sur : Biens communs & Environnement > Climat > **Paris COP21, état d'urgence - Libération immédiate des manifestant-es pour (...)**

# **Paris COP21, état d'urgence - Libération immédiate des manifestant-es pour la justice climatique, en défense du droit de manifestation**

mardi 1er décembre 2015, par [Sud Etudiant](#), [SUD PTT](#), [Sud-Rail](#), [Union syndicale Solidaires](#) (Date de rédaction antérieure : 30 novembre 2015).

## **Libération immédiate des manifestant-es pour la justice climatique**

Communiqué Solidaires

Préparée depuis plusieurs mois, la journée du 29 novembre devait être l'occasion pour les associations, organisations syndicales et du mouvement social et l'ensemble de la population de se mobiliser pour le climat et la justice sociale.

Après les attentats du 13 novembre, le gouvernement a décidé d'interdire l'ensemble des manifestations sur le territoire français... alors qu'il autorisait l'ensemble des marchés de Noël et des manifestations sportives.

Plusieurs mobilisations ont néanmoins eu lieu, où l'Union syndicale Solidaires était présente, notamment à Paris. Dans le même temps, le gouvernement a assigné à résidence des militant-es pour la justice climatique et convoqué 58 personnes ayant manifesté pour les réfugié-es.

Ce midi, des centaines de manifestant-es se sont retrouvés place de la République. Alors qu'ils manifestaient sans violence, la police les a encerclés. Le but était clairement de déclencher une réaction pour justifier une action policière disproportionnée. Alors que tout se passait dans le calme, les forces (soi-disant) de l'ordre ont chargé la manifestation et ont lancé des lacrymogènes sur la foule. Ils ont procédé à l'arrestation de plus d'une centaine de manifestant-es dont des militant-es de l'Union syndicale Solidaires qui exerçaient leur droit à revendiquer pour la justice climatique.

L'Union syndicale Solidaires condamne fermement l'attitude gouvernementale, et rappelle que les organisations syndicales et associations sont légitimes à organiser des manifestations dans les rues pour permettre à chacun-e d'y exprimer ses revendications.

L'Union syndicale Solidaires réaffirme sa demande de pouvoir manifester librement et demande la relaxe de l'ensemble des militant-es arrêtés suite à l'exercice de leur droit à manifester et de l'ensemble des assignés-es à résidence suite à leur engagement contre le COP 21.

L'Union syndicale Solidaires appelle l'ensemble des forces du mouvement social à se mobiliser et à se retrouver le 2 décembre nombreux dans la rue dans les régions et devant le TGI de Bobigny en solidarité avec les salarié-es d'Air France et à poursuivre les mobilisations pour une justice climatique.

**Paris, le 29 novembre 2015**

---

## **Manifestation contre la COP 21 : Relaxe des militant-es**

Communiqué SUD PTT

Des centaines de manifestant-es contre la COP 21 se sont retrouvés place de la République. Alors qu'ils manifestaient sans violence, la police les a encerclés. Le but était clairement de déclencher une réaction pour justifier une action policière disproportionnée.

Alors que tout se passait dans le calme, les forces (soi-disant) de l'ordre ont chargé la manifestation et ont lancé des lacrymogènes sur la foule. Ils ont procédé à l'arrestation de plus d'une centaine de manifestant-es dont des militant-es de SUD PTT qui exerçaient leur droit à revendiquer pour la justice climatique. Notre fédération a affirmé depuis la mise en place de l'état d'urgence que celui-ci serait détourné de la lutte contre le terrorisme. La preuve en est faite aujourd'hui.

SUD PTT réaffirme sa demande de levée de l'état d'urgence, nous demandons la relaxe de l'ensemble des militant-es arrêtés suite à l'exercice de leur droit à manifester et de l'ensemble des assignés à résidence suite à leur engagement contre la COP 21.

SUD PTT appelle l'ensemble des forces du mouvement social à se mobiliser contre cet état d'urgence et à se retrouver le 2 décembre nombreux dans la rue dans les régions et devant le TGI de Bobigny.

Paris le 29 novembre 2015

---

## **Non à la répression au nom de l'état d'urgence ( épisode 2) Relaxe immédiate de tout-e-s les manifestant-e-s pour la justice sociale et climatique**

Communiqué SUD Education

Alors que les spectacles du sport de compétition et les rencontres commerciales sont autorisés, la prolongation de l'état d'urgence, les interdictions de manifester et les restrictions des droits syndicaux sont inacceptables.

Des centaines de manifestant-e-s pour la justice sociale et climatique se sont retrouvés place de la République. Alors qu'ils manifestaient sans violence, la police les a encerclés. Le but était clairement de déclencher une réaction pour justifier une action policière disproportionnée.

Alors que tout se passait dans le calme, les forces (soi-disant) de l'ordre ont chargé la manifestation et ont lancé des lacrymogènes sur la foule. Ils ont procédé, selon le ministère de l'intérieur, à 208 interpellations et à la mise en garde à vue de 174 de manifestant-e-s dont des militant-e-s syndicaux notamment de Solidaires (SUD PTT, Solidaires étudiante-s, SUD éducation, SUD Rail ...) qui exerçaient leur droit à revendiquer pour la justice climatique.

Notre fédération a affirmé depuis la mise en place de l'état d'urgence que celui-ci serait détourné de

la lutte contre le terrorisme. La preuve en est faite aujourd'hui après la répression exercée la semaine dernière à l'encontre de 58 militant-e-s et leurs soutiens ayant participé à une initiative de solidarité avec les migrant-e-s (1).

SUD éducation réaffirme sa demande de levée de l'état d'urgence.

Nous demandons la relaxe de l'ensemble des militant-e-s arrêtés suite à l'exercice de leur droit à manifester et de l'ensemble des assigné-e-s à résidence suite à leur engagement pour la justice sociale et climatique.

SUD éducation appelle l'ensemble des forces du mouvement social à se mobiliser contre cet état d'urgence et à se retrouver le 2 décembre nombreux dans la rue dans les régions et devant le TGI de Bobigny en solidarité avec les salarié-e-s d'Air France en butte à la répression patronale.

Les militant-es du mouvement social et syndical ne sont pas des terroristes !

1 Communiqué du Conseil fédéral de SUD éducation du 26 novembre 2015

---

## **Libération immédiate des militants SUD-Rail injustement arrêtés**

Communiqué SUD Rail

Préparée depuis plusieurs mois, la journée du 29 novembre devait être l'occasion pour les associations, organisations syndicales et du mouvement social et l'ensemble de la population de se mobiliser pour le climat et la justice sociale.

Après les attentats du 13 novembre, le gouvernement a décidé d'interdire l'ensemble des manifestations sur le territoire français... alors qu'il autorisait l'ensemble des marchés de Noël et des manifestations sportives.

Plusieurs mobilisations ont néanmoins eu lieu, où la fédération SUD-Rail était présente, notamment à Paris. Ce dimanche, des centaines de manifestant-es se sont retrouvés place de la République. Alors qu'ils manifestaient sans violence, des casseurs ont infiltré la manifestation.

Le but était clairement de déclencher une réaction pour justifier une action policière disproportionnée. Et alors que tout se passait dans le calme, les forces de l'ordre ont chargé la manifestation sans discernement et ont lancé des lacrymogènes sur la foule.

Ils ont procédé à une véritable rafle aveugle de plus d'une centaine de manifestant-es dont des militant-es de la fédération SUD-Rail qui exerçaient leur droit à revendiquer pour la justice climatique. La fédération SUD-Rail condamne fermement cette attitude gouvernementale, et rappelle que les organisations syndicales et associations sont légitimes à organiser des manifestations dans les rues pour permettre à chacun-e d'y exprimer ses revendications.

La fédération SUD-Rail réaffirme sa demande de pouvoir manifester librement et demande la libération immédiate de l'ensemble des militant-es arrêtés suite à l'exercice de leur droit à manifester et de l'ensemble des assigné-es à résidence suite à leur engagement contre le COP 21.

Paris, le 30 novembre 2015

